

UICN
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE
5 au 14 octobre 2008, Barcelone, Espagne

Projets d'amendements aux Statuts, Règles de procédure du Congrès mondial de la nature et Règlement de l'UICN concernant la création d'une nouvelle catégorie de membres pour les collectivités territoriales et locales

Proposés par cinq (5) membres au moins de la Catégorie A au Congrès mondial de la nature.

Mesure requise : Le Congrès mondial de la nature est prié :

- a) de PRENDRE NOTE des projets d'amendements aux Statuts, Règles de procédure et Règlement; et
- b) d'ADOPTER les amendements proposés aux Statuts, Règles de procédure et Règlement.

1. La Résolution 3.003 (« L'engagement de l'UICN auprès des collectivités territoriales et locales ») adoptée à la 3^e Session du Congrès mondial de la nature de l'UICN à Bangkok, Thaïlande, en novembre 2004, demande au Conseil de l'UICN « d'étudier les modalités d'engagement de l'UICN auprès des collectivités territoriales et locales, et de faire rapport aux membres à ce sujet. »
2. Avant la 69^e réunion du Conseil de l'UICN (mars 2008), le Comité national français pour l'UICN a soumis au Groupe d'étude sur la gouvernance (GEG) du Conseil de l'UICN un document qui comprenait une « Proposition d'amendement aux dispositions actuelles des Statuts, des Règles de procédure du Congrès mondial de la nature et du Règlement afin d'intégrer les collectivités territoriales et locales dans la gouvernance de l'UICN » (la « Proposition »). À cette fin, la Proposition cherche à créer une nouvelle catégorie de membre, la Catégorie D, pour les collectivités territoriales et locales (ainsi que pour des organisations nationales et internationales pertinentes spécifiées).
3. À sa réunion des 8 et 9 mars 2008, le GEG a examiné cette proposition et a décidé de présenter la recommandation suivante au Conseil : « ... que la proposition d'amendement aux Statuts de l'UICN présentée par le Comité national français pour l'UICN en vue de permettre aux collectivités locales de rejoindre l'UICN soit soutenue par le Conseil. Il est recommandé au Conseil de charger le Conseiller juridique et le Groupe d'étude d'aider le Comité national français à développer sa proposition et à la soumettre au Congrès avec l'appui du Conseil. »
4. À sa 69^e réunion, du 10 au 12 mars 2008, le Conseil a décidé (comme indiqué dans le projet de compte rendu de la réunion) que « Certes, il est important de soutenir la participation des collectivités locales mais le problème que pose cette proposition est que la définition de collectivité locale n'est pas la même dans tous les pays : il pourrait s'agir d'une municipalité, d'une région, d'une préfecture, etc. Cette proposition, si elle était adoptée, créerait plus de problèmes qu'elle n'en résoudrait. Il est recommandé d'agir avec beaucoup de précaution. » Lorsque la recommandation du Groupe d'étude sur la gouvernance a été mise aux voix, le Conseil a voté contre le soutien à la Proposition.

5. Conformément à la partie pertinente de l'article 105 des Statuts, « [d]es amendements aux présents Statuts peuvent être proposés au Congrès mondial ... b) par cinq membres de l'UICN de la Catégorie A ..., à condition que cette proposition parvienne au Secrétariat cent quatre-vingts jours au moins avant l'ouverture d'une session ordinaire ou extraordinaire du Congrès mondial. »
6. Entre la 69^e réunion du Conseil et le 8 avril 2008 inclus (délai statutaire de 180 jours avant l'ouverture du Congrès mondial), la Directrice générale a reçu la Proposition en bonne et due forme qui bénéficie de l'appui solide, pour son adoption par le Congrès mondial, des neuf (9) membres suivants de la Catégorie A :
 - i. Diputación de Barcelona (Spain);
 - ii. Diputación de Málaga (Spain);
 - iii. Junta de Andalucía (Spain);
 - iv. Ministère des Affaires étrangères et européennes (France);
 - v. Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (France);
 - vi. Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, CIRAD (France);
 - vii. Departament de Medi Ambient i Habitatge, Generalitat de Catalunya (Spain);
 - viii. Office National des Forêts (France); et
 - ix. Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (France).
7. La Proposition telle qu'elle est soumise par les membres mentionnés au paragraphe précédent est jointe au présent document et communiquée aux membres par la Directrice générale, conformément aux dispositions de l'article 106 des Statuts, pour action.

**Projets d'amendements aux dispositions actuelles des Statuts,
Règles de procédure du Congrès mondial de la nature et Règlement**

En vue d'inclure les collectivités locales et territoriales dans la gouvernance de l'UICN

Dispositions actuelles des Statuts	Projets d'amendements aux dispositions actuelles des Statuts	Commentaires
IIIe Partie – Membres		
<p><u>Catégories</u> 4. Les membres de l'UICN sont:</p> <p>Catégorie A: (a) des Etats et des organismes gouvernementaux;</p> <p>(b) des organisations d'intégration politique et/ou économique;</p> <p>Catégorie B: (c) des organisations nationales non gouvernementales;</p> <p>(d) des organisations internationales non gouvernementales; et</p> <p>Catégorie C: (e) des affiliés.</p>	<p><u>Catégories</u> 4. Les membres de l'UICN sont:</p> <p>Catégorie A: (a) des Etats et des organismes gouvernementaux;</p> <p>(b) des organisations d'intégration politique et/ou économique;</p> <p>Catégorie B: (c) des organisations nationales non gouvernementales;</p> <p>(d) des organisations internationales non gouvernementales; et</p> <p>Catégorie C: (e) des affiliés</p> <p>Catégorie D: (f) des collectivités territoriales;</p> <p>(g) des organisations nationales qui regroupent des collectivités territoriales;</p> <p>(h) des organisations internationales qui regroupent des collectivités territoriales.</p>	

Dispositions actuelles des Statuts	Projets d'amendements aux dispositions actuelles des Statuts	Commentaires
<p>Catégories</p> <p>5. Au sens des présents Statuts:</p> <p>(a) les Etats sont [...];</p> <p>(b) les organismes gouvernementaux sont des organisations, des institutions et, le cas échéant, des départements ministériels, qui relèvent de l'appareil de l'Etat, y compris ceux des composantes d'Etats fédéraux ou d'Etats ayant une structure analogue;</p> <p>(c) les organisations d'intégration politique et/ou économique sont [...];</p> <p>(d) les organisations nationales non gouvernementales sont [...];</p> <p>(e) les organisations internationales non gouvernementales sont [...];</p> <p>(f) les membres affiliés sont [...];</p>	<p>Catégories</p> <p>5. Au sens des présents Statuts:</p> <p>(a) les Etats sont [...];</p> <p>(b) les organismes gouvernementaux sont des organisations, des institutions et, le cas échéant, des départements ministériels, qui relèvent de l'appareil central, fédéral ou national de l'Etat;</p> <p>(c) les organisations d'intégration politique et/ou économique sont [...];</p> <p>(d) les organisations nationales non gouvernementales sont [...];</p> <p>(e) les organisations internationales non gouvernementales sont [...];</p> <p>(f) les membres affiliés sont [...];</p> <p>(g) les collectivités territoriales sont toutes les entités gouvernementales d'un niveau infra-étatique;</p> <p>(h) les organisations nationales qui regroupent des collectivités territoriales (et/ou des organisations) sont des institutions et associations établies au sein d'un Etat;</p> <p>(i) les organisations internationales qui regroupent des collectivités territoriales (et/ou des organisations) sont des institutions et associations organisées dans deux États au moins.</p>	

Dispositions actuelles des Statuts	Projets d'amendements aux dispositions actuelles des Statuts	Commentaires
<p><u>Admission</u> 7. Les organismes gouvernementaux, les organisations nationales et internationales non gouvernementales, et les affiliés, deviennent membres de l'UICN lorsque le Conseil a:[...]</p>	<p><u>Admission</u> 7. Les organismes gouvernementaux, les collectivités territoriales et leurs organisations nationales et internationales, les organisations nationales et internationales non gouvernementales, et les affiliés, deviennent membres de l'UICN lorsque le Conseil a: [...]</p>	
<p><u>Droits et obligations des membres</u> 12. [...] (b) Les membres des Catégories A et B ont également le droit: (i) de proposer au Conseil des candidats [...]; (ii) de présenter des candidats [...]; (v) de voter lors des sessions du Congrès mondial ou par correspondance.</p> <p><u>Suspension, rescision, expulsion et retrait</u> 13. [...] (c) Si un membre agit de façon persistante de manière sérieusement contraire aux objectifs de l'UICN, sa suspension ou son expulsion peut être proposée au Conseil: [...] ii) dans le cas de tout autre membre appartenant à la Catégorie A ou de tout membre appartenant à la Catégorie B, par dix membres au moins de la même Catégorie; [...]</p>	<p><u>Droits et obligations des membres</u> 12. [...] (b) Les membres des Catégories A, B et D ont également le droit: (i) de proposer au Conseil des candidats [...]; (ii) de présenter des candidats [...]; (v) de voter lors des sessions du Congrès mondial ou par correspondance.</p> <p><u>Suspension, rescision, expulsion et retrait</u> 13. [...] (c) Si un membre agit de façon persistante de manière sérieusement contraire aux objectifs de l'UICN, sa suspension ou son expulsion peut être proposée au Conseil: [...] ii) dans le cas de tout autre membre appartenant à la Catégorie A ou de tout membre appartenant à la Catégorie B ou de tout autre membre appartenant de la Catégorie D, par dix membres au moins de la même Catégorie; [...]</p>	
<p>(f) Si le membre concerné demande un vote: [...] (ii) le vote a lieu lors de la session suivante du Congrès mondial et la décision est prise, dans le cas d'un membre de la Catégorie A ou de la Catégorie B, à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés dans la Catégorie correspondante et dans le cas [...];</p>	<p>(f) Si le membre concerné demande un vote: [...] (ii) le vote a lieu lors de la session suivante du Congrès mondial et la décision est prise, dans le cas d'un membre de la Catégorie A ou de la Catégorie B ou de la Catégorie D, à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés dans la Catégorie correspondante et dans le cas [...];</p>	

Dispositions actuelles des Statuts	Projets d'amendements aux dispositions actuelles des Statuts	Commentaires
(iv) [...], seuls les membres de la Catégorie à laquelle le membre concerné appartient peuvent se prononcer sur une proposition de suspension ou d'expulsion d'un membre de la Catégorie A ou de la Catégorie B.	(iv) [...], seuls les membres de la Catégorie à laquelle le membre concerné appartient peuvent se prononcer sur une proposition de suspension ou d'expulsion d'un membre de la Catégorie A ou de la Catégorie B ou de la Catégorie D.	
Ve Partie – Le Congrès mondial de la nature		
<u>Composition</u> 19. Le Congrès mondial se compose des délégués dûment accrédités par les membres de l'UICN, se réunissant en sessions. Les délégués des membres des Catégories A et B constituent, respectivement, les Catégories gouvernementale et non gouvernementale du Congrès mondial.	<u>Composition</u> 19. Le Congrès mondial se compose des délégués dûment accrédités par les membres de l'UICN, se réunissant en sessions. Les délégués des membres des Catégories A, B et D constituent, respectivement, les Catégories gouvernementale, non gouvernementale et locale du Congrès mondial.	
30. Seuls les membres des Catégories A et B disposent du droit de vote. [...] 34. et 35. Droits de vote des membres gouvernementaux et non gouvernementaux.	<u>Votes</u> 30. Seuls les membres des Catégories A, B et D disposent du droit de vote. [...] 34. et 35. Droits de vote des membres gouvernementaux et non gouvernementaux. 36.¹ Les membres locaux disposent des droits de vote suivants: (a) Les collectivités territoriales et leurs organisations nationales qui proviennent d'un même Etat disposent collectivement d'une voix. <i>(i) Elle est exercée, lors du Congrès mondial, par un délégué désigné préalablement par tous les membres de la Catégorie D d'un même Etat. Le délégué est notifié au Secrétariat avant le début du Congrès mondial;</i> <i>(ii) En l'absence de cette notification, le délégué est désigné par le Secrétariat, qui réalisera un</i>	

¹ Avec le nouvel article 36 de cet amendement, les nouveaux Statuts compteront 114 articles au lieu de 113.

Dispositions actuelles des Statuts	Projets d'amendements aux dispositions actuelles des Statuts	Commentaires
	<p><i>tirage au sort parmi les membres de la Catégorie D de cet Etat inscrit au Congrès mondial;</i></p> <p>b) Les organisations internationales qui regroupent des collectivités territoriales disposent d'une voix par organisation.</p>	
<p><u>Réexamen de décisions</u> 36. Toute décision du Congrès mondial prise lorsque: (a) moins de la moitié des voix des membres de la Catégorie A ou B était représentée à cette session du Congrès mondial, [...]</p>	<p><u>Réexamen de décisions</u> 37. Toute décision du Congrès mondial prise lorsque: (a) moins de la moitié des voix des membres de la Catégorie A, B ou D était représentée à cette session du Congrès mondial, [...]</p>	
XVIIIe Partie – Amendement des Statuts		
<p>105. Des amendements aux présents Statuts peuvent être proposés au Congrès mondial:</p> <p>(a) par le Conseil, qui peut incorporer dans sa proposition des suggestions émanant des membres de l'UICN conformément à l'article 104, ou</p> <p>(b) par cinq membres de l'UICN de la Catégorie A ou cinquante membres de la Catégorie B, à condition [...]</p> <p>107. A moins qu'il [...] entrent en vigueur à la clôture de la session du Congrès mondial à laquelle ils sont adoptés à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés dans chacune des Catégories A et B.</p>	<p>106. Des amendements aux présents Statuts peuvent être proposés au Congrès mondial:</p> <p>(a) par le Conseil, qui peut incorporer dans sa proposition des suggestions émanant des membres de l'UICN conformément à l'article 105, ou</p> <p>(b) par cinq membres de l'UICN de la Catégorie A, cinquante membres de la Catégorie B ou de la Catégorie D, à condition [...]</p> <p>108. A moins qu'il [...] entrent en vigueur à la clôture de la session du Congrès mondial à laquelle ils sont adoptés à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés dans chacune des Catégories A, B et D.</p>	
XIXe Partie – Dissolution		
<p>109. Le Congrès mondial ne peut décider de dissoudre l'UICN que sur la base d'une motion écrite adressée à tous les membres [...]. L'adoption d'une telle motion exige la majorité des trois quarts des suffrages exprimés dans chacune des Catégories A et B.</p>	<p>110. Le Congrès mondial ne peut décider de dissoudre l'UICN que sur la base d'une motion écrite adressée à tous les membres [...]. L'adoption d'une telle motion exige la majorité des trois quarts des suffrages exprimés dans chacune des Catégories A, B et D.</p>	

Dispositions actuelles des Règles de procédure du Congrès mondial de la nature	Projets d'amendements aux dispositions actuelles des Règles de procédure du Congrès mondial de la nature	Commentaires
Ville Partie – Modes de votes		
<p><u>Cartes de vote et cartes de vote électronique</u> [...] 64. Les cartes de vote distribuées aux délégués des membres de la Catégorie A sont blanches; celles des membres de la Catégorie B sont vertes. En cas de vote électronique, la carte de vote électronique est programmée de telle sorte que les votes des membres de la Catégorie A et les votes des membres de la Catégorie B sont enregistrés séparément.</p> <p>65. Chaque carte de vote blanche ou verte correspond à un suffrage. [...]</p>	<p><u>Cartes de vote et cartes de vote électronique</u> [...] 64. Les cartes de vote distribuées aux délégués des membres de la Catégorie A sont blanches; celles des membres de la Catégorie B sont vertes et celles des membres de la Catégorie D sont bleues. En cas de vote électronique, la carte de vote électronique est programmée de telle sorte que les votes des membres de la Catégorie A, les votes des membres de la Catégorie B et les votes des membres de la Catégorie D sont enregistrés séparément.</p> <p>65. Chaque carte de vote blanche, verte ou bleue correspond à un suffrage. [...]</p>	
IXe Partie – Elections		
<p><u>Présentation des candidatures et mode de vote pour les élections</u></p> <p>75. Les présentations de candidatures faites par un membre des Catégories A ou B avant le Congrès mondial sont communiquées par le Conseil aux membres.</p> <p>81. Lorsqu'il y a plusieurs candidats [...]</p> <p>(f) les suffrages exprimés pour chaque candidat sont additionnés et les candidats rangés dans l'ordre des voix obtenues, cela se faisant séparément pour les votes de Catégorie A et de Catégorie B. L'ordre ainsi obtenu pour la Catégorie A est alors additionné à celui de la Catégorie B pour former un ordre combiné;</p>	<p><u>Présentation des candidatures et mode de vote pour les élections</u></p> <p>75. Les présentations de candidatures faites par un membre des Catégories A, B ou D avant le Congrès mondial sont communiquées par le Conseil aux membres.</p> <p>81. Lorsqu'il y a plusieurs candidats [...]</p> <p>(f) les suffrages exprimés pour chaque candidat sont additionnés et les candidats rangés dans l'ordre des voix obtenues, cela se faisant séparément pour les votes de Catégorie A, de Catégorie B et de Catégorie D. L'ordre ainsi obtenu pour la Catégorie A est alors additionné à celui de la Catégorie B et de la Catégorie D pour former un ordre combiné;</p>	

Dispositions actuelles des Règles de procédure du Congrès mondial de la nature	Projets d'amendements aux dispositions actuelles des Règles de procédure du Congrès mondial de la nature	Commentaires
IXe Partie – Elections		
<p>81. (g) dans le cas où l'ordre combiné ainsi obtenu est le même pour deux candidats ou plus, l'ordre est recalculé de la façon suivante: le total des voix de Catégorie A pour chaque candidat, nécessaire pour pourvoir les postes concernés, est multiplié par un facteur constant, égal au nombre des suffrages exprimés de la Catégorie B divisé par le nombre de suffrages exprimés de la Catégorie A pour tous les candidats dans le cadre de ce scrutin; le total ajusté des voix de la Catégorie A est alors ajouté au total des voix de la Catégorie B et les candidats rangés dans l'ordre du total combiné des voix ainsi obtenu;</p>	<p>81. (g) dans le cas où l'ordre combiné ainsi obtenu est le même pour deux candidats ou plus, l'ordre est recalculé de la façon suivante: le total des voix de Catégorie A pour chaque candidat, nécessaire pour pourvoir les postes concernés, est multiplié par un facteur constant, égal à la somme des suffrages exprimés de la Catégorie B et de la Catégorie D, divisée par le nombre de suffrages exprimés de la Catégorie A pour tous les candidats dans le cadre de ce scrutin; le total ajusté des voix de la Catégorie A est alors ajouté au total des voix de la Catégorie B et de la Catégorie D et les candidats rangés dans l'ordre du total combiné des voix ainsi obtenu;</p>	

Dispositions actuelles du Règlement	Projets d'amendements aux dispositions actuelles du Règlement	Commentaires
IIe Partie – Membres		
<p><u>Admission</u> Les articles 3. à 6. décrivent les conditions d'admission pour les Catégories A et B</p>	<p><u>Admission</u>² <u>7. Les collectivités territoriales</u> Une collectivité territoriale souhaitant devenir membre de l'UICN soumet une demande d'admission au Directeur général. Cette demande est accompagnée : (a) d'une déclaration du responsable de l'entité, indiquant sa qualité à adhérer aux Statuts; (b) d'une déclaration relative à l'étendue des responsabilités et des compétences de la collectivité territoriale dans la législation de l'Etat d'origine dans les domaines relevant des sujets traités par les Statuts.</p> <p><u>8. Organisations nationales qui regroupent des collectivités territoriales</u> Toute organisation nationale qui regroupe des collectivités territoriales, souhaitant être admise en tant que membre de l'UICN doit, en plus des conditions requises par les Statuts : (a) être une entité à but non lucratif conforme à la législation de l'Etat où elle a son siège ; (b) exister depuis trois ans au moins ; (c) être dotée d'un conseil d'administration autonome et indépendant, un appui financier du gouvernement de l'Etat à l'organisation ne dénotant pas, en soi, une absence d'indépendance ; et (d) avoir une structure juridique qui prévoit l'élection ou la nomination périodique de ses dirigeants.</p>	

² Nouveaux paragraphes 7, 8 et 9 du Règlement : en cas d'adoption, le nouveau Règlement aura 101 paragraphes au lieu de 98.

Dispositions actuelles du Règlement	Projets d'amendements aux dispositions actuelles du Règlement	Commentaires
	<p>9. Organisations internationales qui regroupent des collectivités territoriales Toute organisation internationale qui regroupe des collectivités territoriales, souhaitant être admise en tant que membre de l'UICN doit, en plus des conditions requises par les Statuts : (a) être une entité à but non lucratif conforme à la législation de l'Etat où elle a son siège ; (b) exister depuis trois ans au moins ; (c) avoir comme membres des organisations dûment constituées, ou des collectivités territoriales, ou une combinaison d'organisations et de collectivités territoriales et avoir des règles régissant l'admission de tels membres, ceux-ci devant provenir de deux Etats au moins ; (d) avoir à son actif des activités conduites dans deux Etats au moins ; (e) être dotés d'un organe directeur ouvert aux ressortissants de deux Etats au moins ; et (f) avoir une structure juridique qui prévoit l'élection ou la nomination périodique de ses dirigeants.</p>	
<p><u>Demande d'admission</u> 7. Les organismes gouvernementaux, les organisations non gouvernementales nationales et internationales et les affiliés soumettent une demande d'admission au Directeur général, [...]</p>	<p><u>Demande d'admission</u> 7. Les organismes gouvernementaux, les organisations non gouvernementales nationales et internationales, les collectivités territoriales ainsi que les organisations nationales et internationales qui regroupent des collectivités territoriales et les affiliés soumettent une demande d'admission au Directeur général, [...]</p>	
<p><u>Cotisations des membres</u> 23. Les cotisations des autres membres sont établies par le Congrès mondial, sur proposition du Conseil.</p>		<p>Le montant de la cotisation pourrait être lie au budget annuel de l'entité qui demande une admission à l'UICN (que ce soit une collectivité territoriale, une organisation nationale ou internationale qui regroupent de telles entités)</p>

Dispositions actuelles du Règlement	Projets d'amendements aux dispositions actuelles du Règlement	Commentaires
<u>Elections</u> : [...] Paragraphe 30., 31., 32., 34., 37. [...] les membres des Catégories A et B [...]	<u>Elections</u> : [...] Paragraphe 30., 31., 32., 34., 37. [...] les membres des Catégories A, B et D [...]	
<u>Elections : Conseillers régionaux</u> [...] 40 <i>bis</i> [...] les voix des membres gouvernementaux et non gouvernementaux sont indiquées séparément [...]	<u>Elections : Conseillers régionaux</u> [...] 40 <i>bis</i> [...] les voix des membres gouvernementaux, non gouvernementaux et locaux sont indiquées séparément [...]	